

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 12
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 25 MARS 2024

N° D2024_015

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. B. REY) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024 BUDGET M57 PRINCIPAL

Vu l'article 1639A du code des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2024 :

- **TAUX DE REFERENCE 2024 POUR LE FONCIER BATI COMMUNAL : 30.47 %**
- **TAUX DE LA TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %**
- **TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE : 11.45 %**



Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance, Florent PATIN

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 29/03/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20240325-D2024_015-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024